



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 février 2009

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/02/2009

D - 20090042

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 février Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

Présidence de M. le Maire jusqu'à 15 h 15 – Départ de M. le Maire

Retour de M. le Maire à 17 h 45

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, (*présente à partir de 17 h 10*) M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, (*présent jusqu'à 17 h 20*) Mme Chafika SAIUD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, M. Stéphan DELAUX, Mme Anne WALRYCK, M. Charles CAZENAVE, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

***Programme Universités 2000. Reconstruction de locaux de
l'IUFM. Versement de la subvention de la Ville.***

M. Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme Universités 2000 intégré au Contrat de Plan Etat-Région 1994-1998, associant l'Etat, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la restructuration d'un bâtiment de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (site de Bourran à Mérignac) faisait partie des opérations retenues.

Le programme Universités 2000 a prévu que cette opération soit placée sous la maîtrise d'ouvrage du Département de la Gironde.

Le coût de cette opération est de 1.090.000 Euros.

Le plan de financement arrêté à l'époque était le suivant :

- Communauté Urbaine de Bordeaux : 400.178 Euros
- Ville de Bordeaux : 266.785 Euros
- Département de la Gironde : 423.037 Euros.

Le Département de la Gironde a par délibération du 8 octobre 2007, lancé enfin la procédure de restructuration de ces locaux et sollicite le versement de la participation prévue de la Ville.

Aussi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière ci-jointe et de procéder au versement de notre participation prévue sur le compte 20413 du budget de l'exercice.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 février 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Josy REIFFERS
Adjoint au Maire**

PROGRAMME UNIVERSITES 2000

Convention financière d'investissement pour la restructuration de l'IUFM site de Mérignac

Entre,

Le Département de la Gironde, représenté par le Président du Conseil Général, en vertu des délibérations de la Commission Permanente des 1^{er} décembre 2003 et 8 octobre 2007.

Et,

La Commune de Bordeaux, représentée par son Maire, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 2 Février 2009.

Ont convenu ce qui suit :

Le Département de la Gironde, maître d'ouvrage de l'IUFM à Mérignac, dans le cadre du schéma régional d'aménagement et de développement de l'enseignement supérieur d'aquitaine, par délibération du 8 octobre 2007, a lancé la procédure de réaménagement de l'IUFM de Mérignac (bâtiment D) et fait voter un crédit de 1 090 000.00 Euros à cette fin, pour les études et les travaux.

Article 1 : Participation financière

L'ensemble de la dépense sera avancé par le Département de la Gironde. La Ville de Bordeaux participera financièrement à hauteur de 266 785 Euros.

Article 2 : Versement de la participation financière

La Ville de Bordeaux versera sa participation à la fin des travaux, prévue courant 1^{er} semestre 2009, sur présentation du Procès Verbal de réception.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux, chacun des signataires en recevra un.

Le Maire de Bordeaux,	Le Président du Conseil Général,
Alain JUPPÉ	Philippe MADRELLE